

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 15 - 2016 au Conseil communal

**Réaménagement des écopoints situés à
l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz**

Crédit demandé CHF 475'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,
M. N. Leuba, Conseiller municipal

Pully, le 17 août 2016

Table des matières

1.	Objet du préavis	4
2.	Descriptif des projets	5
2.1.	Ecopoint av. Etienne Guillemin	5
2.1.1.	Situation actuelle	5
2.1.2.	Situation projetée	5
2.1.3.	Equipement de l'écopoint	6
2.1.4.	Réaménagement du réseau routier	6
2.1.5.	Réaménagement paysager de l'entrée du parc Guillemin	7
2.1.6.	Réseaux souterrains	8
2.2.	Ecopoint ch. du Caudoz	8
2.2.1.	Situation actuelle	8
2.2.2.	Situation projetée	8
2.2.3.	Equipement de l'écopoint	10
2.2.4.	Réaménagement du réseau routier	10
2.2.5.	Réseaux souterrains	10
3.	Procédure d'enquête publique	11
3.1.	Ecopoint av. Etienne Guillemin	11
3.1.1.	Enquête publique	11
3.1.2.	Remarques et oppositions	11
3.1.3.	Remarque de M. André Dufour, domicilié à l'av. Etienne Guillemin 4	11
3.1.4.	Détermination de la Municipalité	11
3.1.5.	Permis de construire	11
3.2.	Ecopoint ch. du Caudoz	11
3.2.1.	Enquête publique	11
3.2.2.	Remarques et oppositions	11
3.2.3.	Permis de construire	12
4.	Calendrier intentionnel	12
5.	Demande de crédit et de financement	12
5.1.	Ecopoint av. Etienne Guillemin	12
5.1.1.	Montant des travaux de l'écopoint	12
5.1.2.	Montant des travaux routiers annexes	12
5.1.3.	Récapitulatif des coûts	13
5.2.	Ecopoint ch. du Caudoz	13
5.2.1.	Montant des travaux de l'écopoint	13
5.2.2.	Montant des travaux routiers annexes	13
5.2.3.	Récapitulatif des coûts	13
5.3.	Récapitulatif des coûts des 2 écopoints	13
6.	Développement durable	14
6.1.	Cohérence sur le plan économique	14
6.2.	Cohérence au niveau de la protection de l'environnement	15
6.3.	Cohérence sur le plan social	15

7. Communication	15
8. Conclusions	16
9. Annexes	16

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. **Objet du préavis**

Le plan de gestion des déchets (ci-après PGD) élaboré par la Municipalité en 2012 prévoit le réaménagement d'environ 2 écopoints par année afin d'en améliorer l'utilisation, l'ergonomie et l'intégration urbaine.

La Municipalité présente ci-après au Conseil communal les projets retenus pour les écopoints situés à l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz. Le réaménagement de ces 2 sites vise à améliorer leur sécurité et leur fonctionnalité grâce à une nouvelle configuration et à l'ajout de conteneurs pour la collecte d'une plus grande variété de déchets. L'installation de conteneurs enterrés permettra également une meilleure intégration de ces écopoints dans l'environnement urbain.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF 475'000.00 TTC destiné au réaménagement de ces 2 points de collecte des déchets.

2. Descriptif des projets

2.1. Ecopoint av. Etienne Guillemin

2.1.1. Situation actuelle

Le site de collecte de l'av. Etienne Guillemin n'est pas fonctionnel. En effet, lors de sa création, au début de l'année 1987, les conteneurs ont été entreposés sur des places de parc pour motos, sans que celles-ci ne soient déplacées pour autant. L'utilisation mixte et confuse de cet espace rend son entretien difficile et la vidange des conteneurs malaisée. De plus, ce site peu esthétique est uniquement équipé de conteneurs de surface pour le verre et ne dispose pas de cuves pour le papier ni pour les ordures ménagères. Un bouleau en mauvais état et présentant un danger pour la sécurité (risque de chute) se trouve par ailleurs à proximité directe de l'écopoint.



Situation actuelle de l'écopoint et du parc pour motos

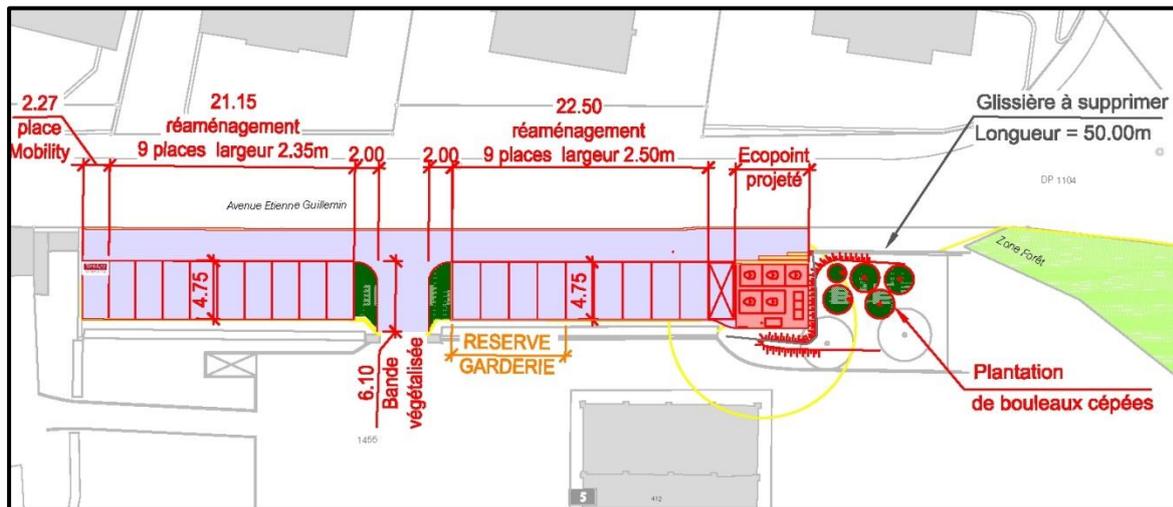
2.1.2. Situation projetée

Le projet prévoit une modernisation du site actuel. La surface de dépôt des futurs conteneurs enterrés sera construite de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Photomontage du futur écopoint

Afin de faciliter l'accès à l'écopoint, une place de parc en zone blanche sera transformée en place de livraison. La glissière existante au bas de l'av. Etienne Guillemin, vétuste et inesthétique, sera retirée. Vestige de l'ancien passage à niveau, elle n'a actuellement plus d'utilité. Le bouleau cité au chap. 2.1.1 sera également supprimé. En compensation, des bouleaux en cépée seront plantés à proximité du futur écopoint.



Situation du futur écopoint

2.1.3. Equipement de l'écopoint

En vue de collecter la quantité de déchets produits par les habitants, des conteneurs enterrés seront installés. Plus fonctionnels, ils ont aussi l'avantage de mieux s'intégrer dans le paysage.

Au total, 5 conteneurs enterrés seront nécessaires, à savoir :

- 1 conteneur de 5 m³ pour les ordures ménagères ;
- 1 conteneur de 5 m³ pour le papier ;
- 3 conteneurs de 4 m³ pour le verre (1 conteneur par couleur).

Des conteneurs mobiles pour le PET, les déchets verts, l'aluminium et le fer-blanc compléteront cet équipement.

2.1.4. Réaménagement du réseau routier

Le parking du parc Guillemin situé à proximité de l'écopoint est en mauvais état (fissures nombreuses). Son revêtement bitumineux sera dès lors remplacé.

Le trottoir existant longeant le parking précité est délimité uniquement par du marquage au sol. Afin d'améliorer le cheminement des piétons dans ce secteur, le projet prévoit la mise en place d'une bordure franchissable sur toute la longueur du parking. Celle-ci remplacera le marquage actuel délimitant le trottoir de la chaussée et offrira de meilleures conditions de sécurité pour les piétons et les enfants de la garderie.

Finalement, le parking pour motos existant situé au même endroit que l'actuel écopoint sera déplacé à l'entrée Est du ch. du Liaudoz où 5 places seront créées.



Situation du futur parc pour motos

2.1.5. Réaménagement paysager de l'entrée du parc Guillemain

La création d'un écopoint et la redistribution des places de stationnement offrent l'opportunité de sécuriser et de mettre en valeur l'entrée principale du parc Guillemain.

Deux arbres à tronc haut seront plantés pour créer une annonce du parc sur le domaine public qui est lui-même pourvu d'arbres très intéressants. Des plates-bandes de taille basse prendront place au pied des arbres. Elles seront intégrées au parc par la plantation de buis en boule pour établir une continuité avec la haie existante qui le délimite. Les plates-bandes seront également fleuries par des graminées et des plantes vivaces aux floraisons généreuses.



Perspective des futures bandes végétalisées

2.1.6. Réseaux souterrains

Les différents réseaux de cette avenue étant situés en dehors de l'emprise du futur réaménagement, aucune intervention n'est dès lors envisagée.

2.2. Ecopoint ch. du Caudoz

2.2.1. Situation actuelle

En ce qui concerne l'écopoint situé au bas du ch. du Caudoz, la disposition des équipements de collecte des déchets provoque des problèmes de sécurité piétonne et routière. En effet, les conteneurs installés de part et d'autre de la route obligent les usagers à traverser la chaussée carrossable pour déposer leurs déchets. En outre, bien que le site actuel dispose d'une place de parc, il est nécessaire pour en sortir d'effectuer une manœuvre en marche arrière sur l'av. de Rochettaz. La police a attiré à plusieurs reprises l'attention de la Municipalité sur la dangerosité de cet équipement.



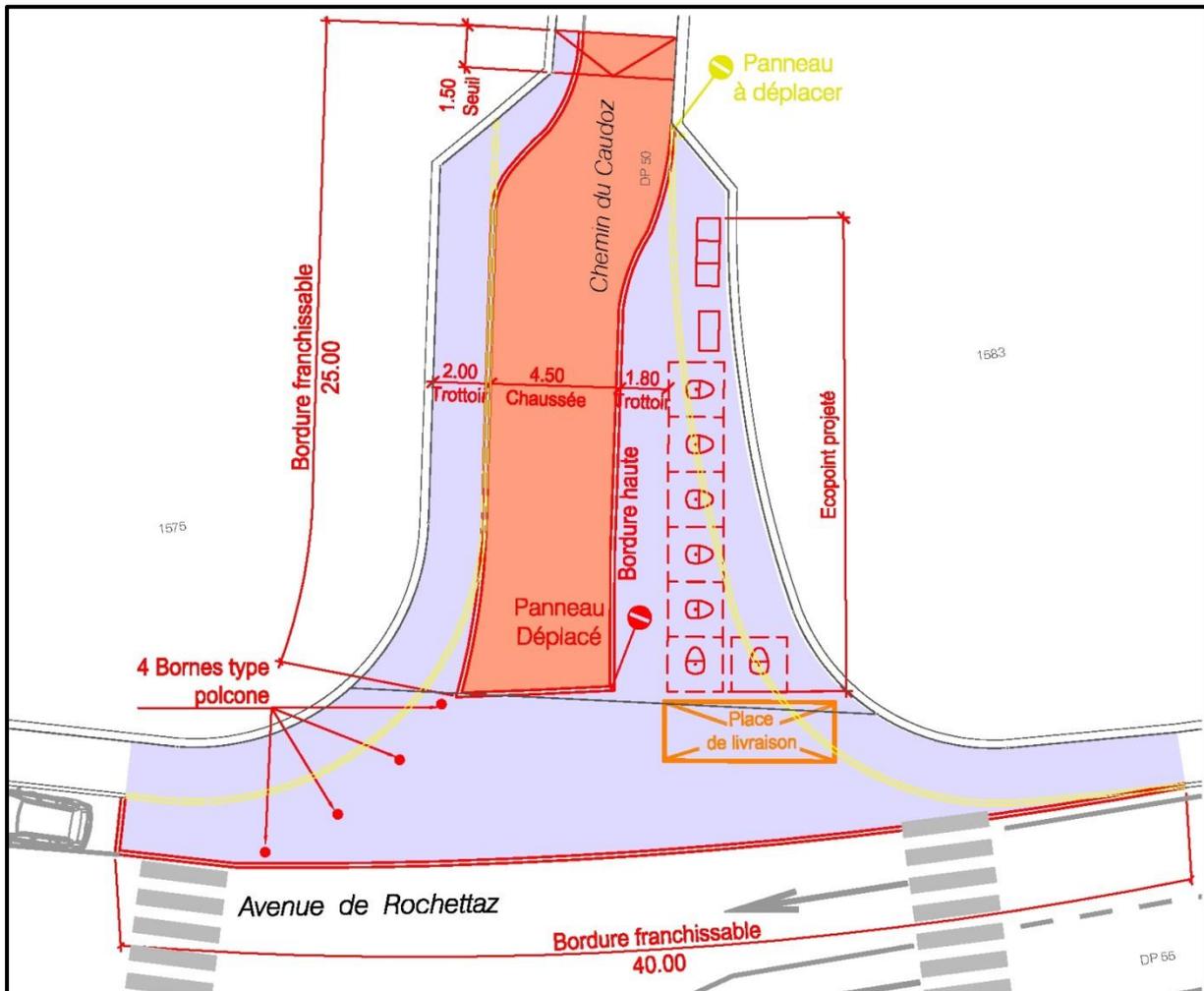
Situation actuelle de l'écopoint

2.2.2. Situation projetée

Une première variante avait été étudiée et prévoyait le réaménagement de l'écopoint dans le parking sis au Sud de l'av. de Rochettaz, au droit des n°s 20 et 22.

A la suite d'une séance d'information et d'échanges avec les riverains, le projet a toutefois été modifié pour tenir compte de leurs remarques. Au final, le site sera maintenu au bas du ch. du Caudoz, lequel sera complètement réaménagé. Les futurs conteneurs seront regroupés sur le trottoir à l'Est et une place de livraison sera créée à proximité, le rendant ainsi beaucoup plus fonctionnel.

Ce nouvel aménagement améliorera de manière considérable le site actuel, tant au niveau esthétique que sécuritaire.



Situation du futur écopoint



Photomontage du futur écopoint

2.2.3. Equipement de l'écopoint

Afin de collecter la quantité de déchets produits par les habitants, des conteneurs enterrés seront installés. Plus fonctionnels, ils disposent d'un plus grand volume de stockage et ont aussi l'avantage de mieux s'intégrer dans le paysage.

Au total, 7 conteneurs enterrés seront nécessaires, à savoir :

- 2 conteneurs de 5 m³ pour les ordures ménagères ;
- 2 conteneurs de 5 m³ pour le papier ;
- 3 conteneurs de 4 m³ pour le verre (1 conteneur par couleur).

Des conteneurs mobiles pour le PET, les déchets verts, l'aluminium et le fer-blanc compléteront cet équipement.

2.2.4. Réaménagement du réseau routier

Le projet prévoit un abaissement du trottoir côté Ouest, le rendant ainsi franchissable, ce qui permettra aux automobilistes de dépasser le camion de la société OPEO durant les manœuvres de vidange des conteneurs. Afin de sensibiliser les conducteurs empruntant le ch. du Caudoz, un seuil sera créé au début de l'écopoint.

Ce chemin est actuellement en sens unique jusqu'à la hauteur du point de collecte. De manière à augmenter sa sécurité, le réaménagement prévoit un déplacement du panneau sens interdit au bas du ch. du Caudoz. Il sera ainsi mis en sens unique sur l'entier de son tracé. De plus, 4 poteaux de protection seront installés afin de mieux garantir la sécurité des piétons à cet endroit.

Finalement, comme c'est généralement le cas lorsqu'une route limitée à 30 km/h débouche sur un axe à plus fort trafic, le projet prévoit la création d'un trottoir franchissable continu le long de l'av. de Rochettaz en remplacement du passage pour piétons actuel qui est balisé.

2.2.5. Réseaux souterrains

Vu que les différents réseaux situés dans l'emprise du futur réaménagement sont de conception récente, aucune intervention n'est dès lors prévue.

3. Procédure d'enquête publique

3.1. Ecopoint av. Etienne Guillemin

3.1.1. Enquête publique

En application de l'art. 13 de la loi sur les routes (LRou), le projet a été soumis à l'enquête publique du 2 avril au 2 mai 2016 (enquête CAMAC).

3.1.2. Remarques et oppositions

Une remarque a été consignée sur la feuille d'enquête, envoyée à la Municipalité dans les délais et ainsi jugée recevable.

3.1.3. Remarque de M. André Dufour, domicilié à l'av. Etienne Guillemin 4

A mon avis le nombre de places « jaune » pour la garderie devrait être limité à deux.

Les visiteurs et les infirmières du CMS ne trouvent pas de places pour se garer.

3.1.4. Détermination de la Municipalité

Après vérifications in situ et consultation auprès de la direction de la garderie, nous constatons que les 4 places mises à disposition sont très utilisées, en particulier durant les heures de pointe. Vu le nombre important d'enfants inscrits (40), les 4 places ne sont pas suffisantes pour les parents qui utilisent alors les trottoirs ou la chaussée afin de se garer. Il n'est pas souhaitable de péjorer cette situation déjà insatisfaisante. Dès lors, la Municipalité décide de conserver 4 places réservées pour la garderie. Ces places sont à disposition des riverains la nuit et le week-end.

3.1.5. Permis de construire

La Municipalité a délivré le permis de construire dans sa séance du 29 juin 2016.

3.2. Ecopoint ch. du Caudoz

3.2.1. Enquête publique

En application de l'art. 13 de la loi sur les routes (LRou), le projet a été soumis à l'enquête publique du 4 juin au 4 juillet 2016 (enquête CAMAC).

3.2.2. Remarques et oppositions

Aucune remarque ou opposition n'a été consignée sur la feuille d'enquête ou envoyée à la Municipalité dans les délais.

3.2.3. Permis de construire

La Municipalité a délivré le permis de construire dans sa séance du 17 août 2016.

4. Calendrier intentionnel

Evènement	Date
Exécution des travaux	Fin 2016/début 2017
Mise en service	Début 2017

Le calendrier a été établi en fonction du délai de livraison des cuves, celui-ci pouvant atteindre 15 semaines.

5. Demande de crédit et de financement

5.1. Ecopoint av. Etienne Guillemin

5.1.1. Montant des travaux de l'écopoint

Travaux de génie civil	CHF	57'000.00
Fourniture et pose de 5 conteneurs	CHF	53'000.00
Sous-total	CHF	110'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	8'000.00
Total HT	CHF	118'000.00
TVA 8 %	CHF	10'000.00
Total général écopoint (TTC)	CHF	128'000.00

5.1.2. Montant des travaux routiers annexes

Travaux de génie civil	CHF	80'000.00
Aménagements paysagers (bouleaux et bandes végétalisées)	CHF	15'000.00
Sous-total	CHF	95'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	7'000.00
Total HT	CHF	102'000.00
TVA 8 %	CHF	8'000.00
Total général réseau des routes (TTC)	CHF	110'000.00

5.1.3. Récapitulatif des coûts

Ecopoint	CHF	128'000.00
Réseau des routes	CHF	110'000.00
Total général (TTC)	CHF	238'000.00

5.2. Ecopoint ch. du Caudoz**5.2.1. Montant des travaux de l'écopoint**

Travaux de génie civil	CHF	51'000.00
Fourniture et pose de 7 conteneurs	CHF	71'000.00
Sous-total	CHF	122'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	9'000.00
Total HT	CHF	131'000.00
TVA 8 %	CHF	11'000.00
Total général écopoint (TTC)	CHF	142'000.00

5.2.2. Montant des travaux routiers annexes

Travaux de génie civil	CHF	82'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7 %)	CHF	6'000.00
Total HT	CHF	88'000.00
TVA 8 %	CHF	7'000.00
Total général réseau des routes (TTC)	CHF	95'000.00

5.2.3. Récapitulatif des coûts

Ecopoint	CHF	142'000.00
Réseau des routes	CHF	95'000.00
Total général (TTC)	CHF	237'000.00

5.3. Récapitulatif des coûts des 2 écopoints

Ordures ménagères et déchets (écopoints)	CHF	270'000.00
Réseau des routes	CHF	205'000.00
Total général (TTC)	CHF	475'000.00

Le coût total pour la création de ces points de collecte est calculé sur la base d'appels d'offres et des prix usuels du marché. Des procédures conformes à la législation sur les marchés publics ont été menées afin que la Ville puisse obtenir les meilleures conditions possibles, autant du point de vue financier que technique.

Pour mémoire, les montants prévus au plan des investissements 2015-2019 s'élevaient à un total de CHF 600'000.00 pour 3 écopoints à réaménager entre 2016 et 2018. Le 3^{ème} site

initialement prévu était celui situé au bas du ch. des Vignes. Il sera réalisé et financé dans le cadre du projet multiservices « Ch. des Vignes, mise en séparatif - renouvellement des réseaux » dont le préavis est prévu en 2017.

Le montant des prestations du personnel du bureau technique, pilote du projet, est estimé à CHF 45'000.00 pour ces 2 ouvrages. En phase projet, ce montant comprend la planification générale, la synthèse des besoins des différents services, l'établissement des projets, des soumissions, des plans d'exécution, les contacts avec les propriétaires privés, les mises à l'enquête, l'élaboration du présent préavis, les prestations d'évaluation des entreprises ainsi que les propositions d'adjudication.

En phase d'exécution, le bureau technique effectue les prestations de direction des travaux, de relevé des ouvrages exécutés et veille au respect des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

Ces prestations seront assurées par le personnel de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) et de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) et sont indiquées ici pour mémoire ; elles ne sont dès lors pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

6. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

6.1. Cohérence sur le plan économique

Le réaménagement de ces 2 écopoints favorisera le tri des déchets. Ceux-ci étant moins coûteux à gérer que les déchets mélangés (incinérables), ce projet permettra de réduire les dépenses de la Commune. Par ailleurs, les conteneurs ont une durée de vie importante.

Au vu de ce qui précède, le projet peut être considéré comme favorable au développement durable sur le plan économique.

6.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

Le réaménagement de ces 2 écopoints favorisera le tri des déchets, ce qui contribuera à la préservation des ressources. Les conteneurs seront équipés de dispositifs d'isolation acoustique qui limiteront les nuisances sonores. De plus, toutes les mesures nécessaires seront prises durant le chantier afin de s'assurer qu'aucune contamination des sols et des eaux n'ait lieu.

Ces éléments montrent que le projet est cohérent du point de vue de la protection de l'environnement.

6.3. Cohérence sur le plan social

Le choix d'une gamme de conteneurs modernes avec des couvercles garantira l'hygiène des écopoints et augmentera ainsi le confort des usagers. Les nouveaux aménagements, plus esthétiques et mieux intégrés à leur environnement, contribueront à améliorer la qualité des espaces publics. Plusieurs mesures prises offriront une meilleure sécurité aux usagers, en particulier aux piétons.

Les points évoqués ci-dessus montrent que le projet est cohérent sur le plan social.

7. Communication

Comme c'est le cas habituellement, les riverains du quartier recevront un courrier les informant quelques semaines à l'avance du démarrage des travaux. De plus, une affiche décrivant les réaménagements prévus sera mise en place aux abords du chantier.

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité, mais s'inscrivent dans le PGD qu'elle a approuvé le 25 avril 2012.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully,

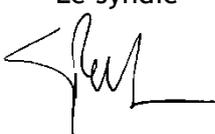
- vu le préavis municipal N° 15-2016 du 17 août 2016,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 475'000.00 TTC, à prélever sur les disponibilités de la bourse communale, pour réaliser les travaux de réaménagement des écopoints situés à l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz, soumis à l'enquête publique respectivement du 2 avril au 2 mai 2016 et du 4 juin au 4 juillet 2016 ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 15 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés à l'équipement des écopoints ;
 - b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

9. Annexes

En raison de leur quantité et de leur taille, des documents supplémentaires et des plans seront :

- présentés lors de la séance de la Commission ad hoc ;
- affichés lors de la séance du Conseil communal ;
- disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal.